

Congrès annuel 2023

Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique



Dijon

le 26 mars 2023

Assemblée Générale Statutaire des A.A.P.P.M.A de Côte d'Or

Dijon
Le 26 mars 2023

31 AAPPMA présentes, 33 absentes ou excusées.

Comme cela est spécifié dans les statuts, les votes et approbations se font à la majorité des présents.

Rapport Moral du Président

Le compte rendu du Congrès du 20 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. SONVICO

Si 2022 a été une année difficile avec une sécheresse aux conséquences catastrophiques pour de nombreux cours d'eau, il est à craindre que cette situation ne devienne la norme.

Pour compenser, un peu, les pertes importantes subies par le cheptel piscicole et permettre aux pêcheurs de pratiquer néanmoins leur loisir favori, la Fédération a décidé de distribuer gratuitement aux AAPPMA plus de douze tonnes de truites provenant de notre pisciculture. Cela représente une somme de plus de 75 000 €.

Il faut saluer la décision d'un certain nombre d'AAPPMA d'interdire le prélèvement de truites farios très décimées par les conditions de l'été dernier.

2023 marquera le centenaire de notre fédération et on peut dire qu'en 100 ans la pêche a suivi le rythme d'évolution de la société que ce soit pour les matériaux utilisés pour la fabrication des matériels, dans les techniques de pêche ou dans la pratique même.

Mais aujourd'hui, la pêche de loisir doit faire face à des problèmes inconnus il y a encore peu d'années. En plus des problèmes climatiques que nous connaissons, se dressent maintenant des opposants très virulents venant des franges extrémistes de soi-disant écologistes qui veulent nous imposer leurs dérives idéologiques avec parfois des comportements allant jusqu'à la violence (caillassage de pêcheurs en Isère, menaces).

Leurs nombreuses demandes (interdiction de la pêche au vif, des empoissonnements, du no-kill, fermeture des piscicultures...) semblent avoir été partiellement entendues malgré les bonnes paroles de la ministre au congrès de la Fédération Nationale. La pêche de loisir a, en effet, été visée par des mesures iniques allant dans le sens de ces demandes (TVA passant à 20% sur les poissons d'empoissonnement, fin de la régulation des cormorans).

Contrairement à ce qu'on peut lire sur certains sites ou blogs, pas toujours bien intentionnés, la FNPF a réagi vigoureusement pour s'opposer à ces mesures et je veux rendre hommage à l'action très déterminée de Claude Roustan qui a obtenu du ministère le retour à une TVA à 5,5% et qui continue sans relâche la défense de la pêche de loisir.

Du côté de la Fédération de Côte-d'Or, j'ai envoyé des courriers en ce sens à nos parlementaires Côte-d'Oriens, mais seuls deux d'entre eux ont donné suite.

Rappelons qu'avec un million et demi d'adhérents, la pêche est la deuxième fédération sportive de France après le football, que le poids économique de cette activité est de euros et que les fédérations emploient plus de mille salariés.

Autre point qui contribue à fragiliser nos structures, c'est le fait que les pêcheurs « de base » ou occasionnels qui forment le gros de nos troupes, se sentent parfois marginalisés voire oubliés.

Des règlements touffus, complexes souvent très restrictifs rebutent ces pêcheurs qui souhaitent juste, quelques fois dans l'année, parfois une seule fois pendant les vacances faire une partie de pêche en famille.

Même les revues spécialisées semblent s'intéresser surtout aux pêches de spécialistes qui utilisent du matériel sophistiqué et très onéreux et en utilisant un vocabulaire anglais pas toujours compréhensible pour beaucoup.

Les demandes et questionnements que nous recevons à la Fédération témoignent de cet état de fait.

Contrairement à une idée reçue, le nombre de pêcheurs ne diminue pas, mais beaucoup se tournent vers des pêches privées aux règles souvent plus simples.

Dernier point, et pas le moindre, la gestion de la ressource en eau qui est devenue une priorité.

Notre participation aux divers comités et aux cellules sécheresse nous a permis de faire comprendre que notre rôle dans la protection du milieu aquatique dépasse largement la pêche. Nos avis sont écoutés et les résultats de nos études (mesure des débits, de la thermie) sont pris en compte. Je tiens à saluer ici l'excellente collaboration avec l'OFB, la DDT et le Conseil Départemental.

Mais la bataille de l'eau est rude et tout le monde ne semble pas avoir compris l'impérieuse nécessité d'en limiter notre consommation. J'en veux pour preuve le souhait de certains syndicalistes agricoles de prendre modèle sur l'Espagne qui est sans doute le pire exemple dans ce domaine. On peut citer aussi l'implantation déraisonnable de lotissements (malgré l'interdiction de l'administration) alors que leur approvisionnement en eau pose problème.

Voilà un tableau peu réjouissant pour nous mais n'hésitons pas à faire savoir que nous serons toujours très vigilants sur le respect de nos cours d'eau, que les pêcheurs, quoiqu'en pensent certains, sont les sentinelles des milieux aquatiques et que nous avons toute notre place dans les nombreux défis qui nous attendent.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport Financier

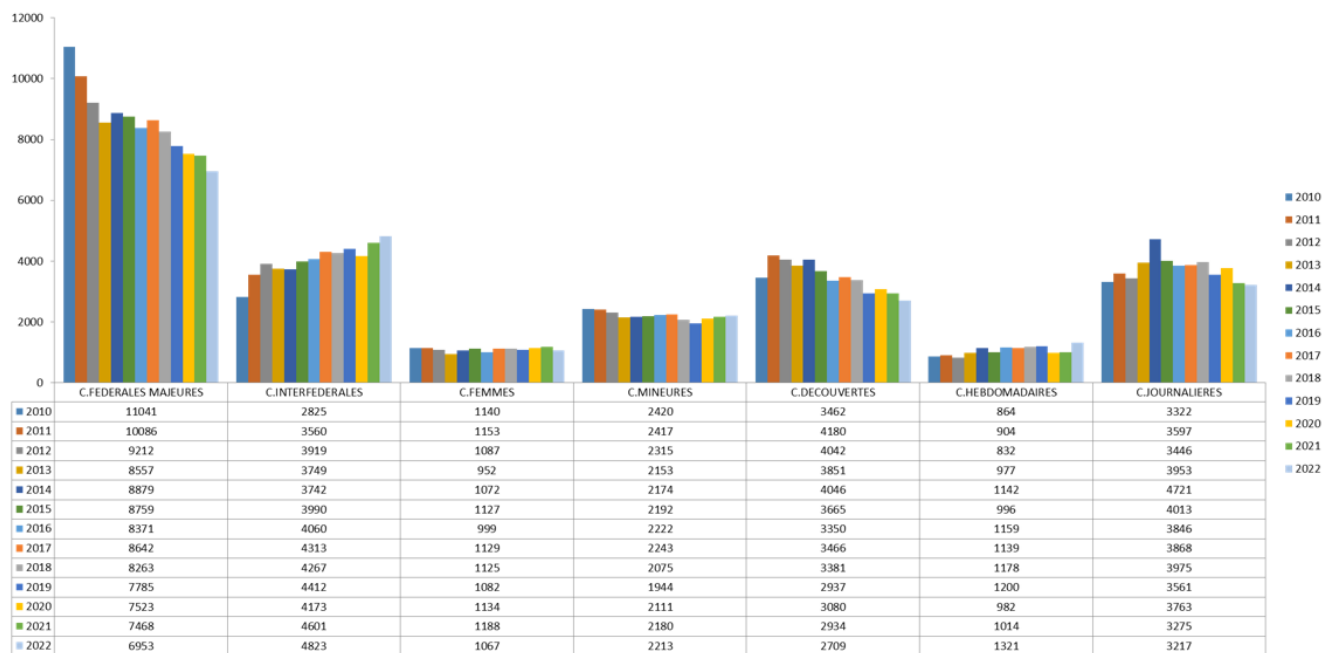
Intervention de M. ROGOSINSKI

- **Détail des ventes de cartes**

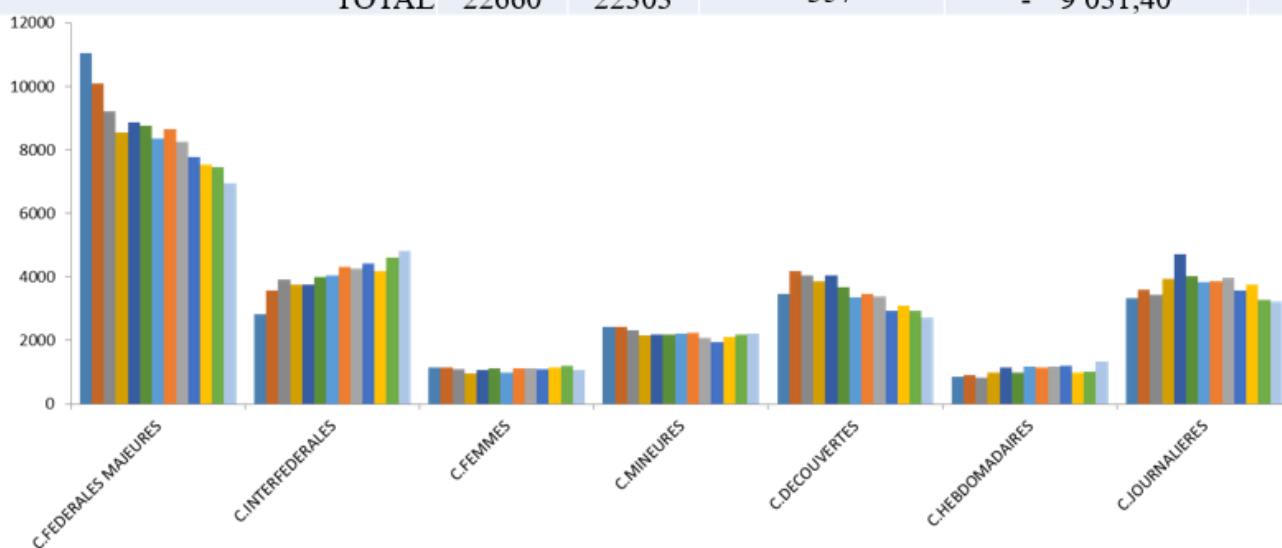
On compte 24449 pêcheurs en 2021 contre 24314 en 2022. On note donc une baisse de 1,58%.

La vente des cartes est toujours influencée par différents facteurs comme les sécheresses par exemple, ou la simplicité des la pêche sur du privé.

Les cartes « Majeures » sont en légère baisse mais au profit d'autres comme les cartes « interfédérales ». La vente des cartes « Femmes », « moins de 12 ans » et « journalière » à également légèrement baissé, on note en revanche une nette augmentation des cartes « hebdomadaires »



	2021	2022	Différence en nombre	Différence en Euros	
C.INTERFEDERALE	4601	4823	222	9 057,60	😊
C.MAJEURE	7468	6953	- 515	-21 012,00	😞
C.FEMME	1188	1067	- 121	- 1 645,60	😞
C.MINEURE	2180	2213	33	405,90	😊
C. DECOUVERTE - 12 ans	2934	2709	- 225	- 337,50	😞
C.HEBDOMADAIRE	1014	1321	307	4 912,00	😊
C.JOURNALIERE	3275	3217	- 58	- 411,80	😞
TOTAL	22660	22303	- 357	- 9 031,40	



- Synthèse activité**

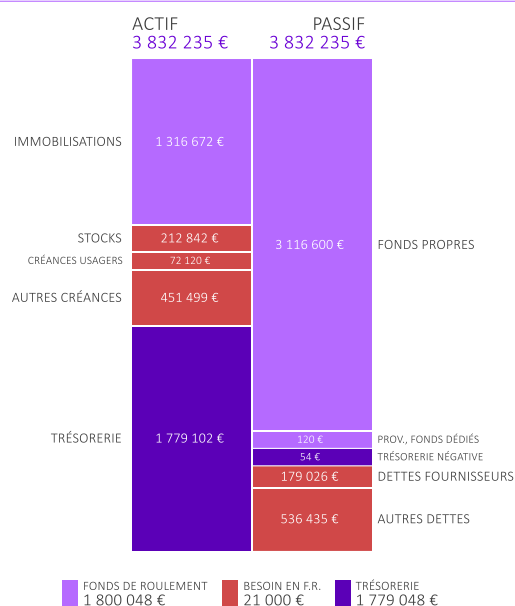
	2021	2022	Evolution	
Ressources associatives	1 270 966,13	1 262 437,51	- 8 528,62	☹
Production vendue	219 492,48	188 301,08		
Dont Subventions obtenues	276 098,78	284 806,58		
Dont Cotisations des adhérents	663 325,00	658 287,65		
Autres : Ehgo, Pêches	90 651,87	126 142,20		
Fonds dédiés/Provisions	21 398,00	4 900,00		
Charges associatives	795 239,21	789 910,42	- 5 328,79	😊
Dont approvisionnement	103 538,95	118 374,88		
Dont travaux	26 084,13	16 158,69		
Dont locations	100 899,23	100 561,20		
Dont autres charges courantes	159 138,71	184 156,27		
Dont subventions AAPPMA	310 610,94	285 975,71		
Amortissements	94 967,25	84 683,67		
Impôts et taxes	23 535,97	20 255,93	- 3 280,04	😊
Charges de personnel	344 021,41	339 471,45	- 4 549,96	😊
RESULTAT COURANT	108 169,54	112 799,71		😊
Résultat financier	5 274,37	10 426,33		😊
Résultat exceptionnel	11 817,49	- 5 847,88		☹
RESULTAT EXERCICE	125 261,40	117 378,16		↔

- Résultat activité**

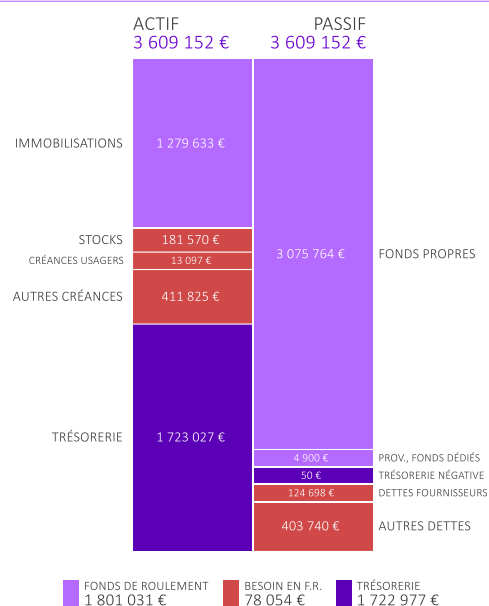
	RECETTES 2021	CHARGES 2021	RESULTAT 2021	RECETTES 2022	CHARGES 2022	RESULTAT 2022
FEDERATION	1 306 714	1 181 453	+ 125 261	1 280 192	1 162 814	+ 117 378
COMPTABILITES ANALYTIQUES						
GROUPEMENT RECIPROCITAIRE	300 703	291 486	+ 9 217	298 889	296 748	+ 2 141
PISCICULTURE	232 252	208 872	+ 23 380	192 354	208 442	- 16 088
NEPTUNE	31 573	31 617	- 44	28 750	27 857	+ 893

- Bilan**

BILAN AU 31/12/2022



BILAN AU 31/12/2021



- Résultats comptable**

M. ROGOSINSKI tient à faire un bilan du mandat. Sur ces 6 années, tous les résultats ont été positifs, il tient donc à rappeler à quel point l'équipe actuelle a été très compétente.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
84 000 €	89 000 €	147 193 €	117 890 €	50 595 €	125 261 €

- Rapport des vérificateurs aux comptes**

Conformément aux statuts types des fédérations de pêche et en application des dispositions réglementaires relatives à la pêche en eau douce, la Commission des Vérificateurs aux Comptes s'est tenue le mercredi 15 mars 2023 au siège de la fédération à 16h.

Etaient présents :

Mrs Sonvico (Président de la Fédération), Rogosinski (Trésorier), Mme Berthelemot-Mathieu (responsable financier et du personnel).

Mrs Marin M, Poirier R, Vachon C Vérificateurs aux Comptes désignés au Congrès 2022.
Mr Roze (absent)

Dans son introduction le trésorier Mr Rogosinski a fait état d'un bilan satisfaisant et un compte de résultats excédentaires.

Les vérificateurs aux comptes ont souligné des écarts importants entre les budgets prévisionnels et les résultats au 31 décembre, observation corroborée par les Commissaires aux comptes. Dans sa réponse, Mme Berthelemot a souligné la fonction particulière de la Fédération où il faut tenir compte des stocks, de la réalisation des subventions parfois sur plusieurs années, de l'exécution de travaux ou d'éléments exceptionnels (Covid)...autant de facteurs qui restent imprévisibles.

Des questions ont été posées sur l'étude analytique des lignes comptables auxquelles les renseignements ont été donnés.

Parmi les subventions reçues, il a été mentionné que celle de la FNPF était constante au fil des années, ce qui interroge au regard de l'augmentation des timbres et de l'inflation !

Des réponses ont été apportées à toutes nos questions ; Il nous a été présenté une trésorerie saine alimentant le fond de roulement, permettant de faire face à tout imprévu.

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons pu effectuer notre contrôle dans un échange partagé en respectant les principes de diligence admis.

En conclusion :

Tous les contrôles effectués nous ont permis de constater la sincérité et l'exactitude du bilan financier de 2022.

En conséquence, les Vérificateurs donnent leur quitus et propose à l'assemblée du Congrès d'approuver le bilan comptable de la Fédération pour l'année 2022.

Le rapporteur : Marin Maurice

Des réponses ont été apportées à toutes nos questions ; Il nous a été présenté une trésorerie saine alimentant le fond de roulement, permettant de faire face à tout événement imprévu. Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons pu effectuer notre contrôle dans un échange partagé en respectant les principes de diligence admis.

En conclusion :

Tous les contrôles effectués nous ont permis de constater la sincérité et l'exactitude de la comptabilité de la Fédération de pêche de Côte d'Or. En conséquence, les Vérificateurs donnent leur quitus

En conséquence, les Vérificateurs donnent leur quitus et proposent au Congrès d'approuver le bilan financier

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice à l'unanimité.

- **Rapport des commissaires aux comptes**

Intervention de Mme. GILLET via vidéo

Les Commissaires aux Comptes ne pouvant être présents physiquement, ceux-ci ont décidé de transmettre leurs observations via une vidéo pré-enregistrée.

La mission de certification des comptes se passe en trois temps :

D'abord, certifier que ce qu'y est présenté est conforme et sincère, ce qui est le cas sans aucunes réserves.

Deuxièmement, justifier ce qui fait que les appréciations ont été portées sur certains éléments en particulier.

Enfin et pour finir, s'assurer que ce qui est présenté aujourd'hui en assemblée, est conforme à ce qui a été certifié par avant.

Mme. GILLET estime en tant que Commissaire aux comptes, que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour établir son opinion. Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé.

Toutes les informations complémentaires sont à disposition dans l'annexe des comptes distribuée à chaque AAPPMA.

Les comptes annuels sont adoptés à l'unanimité.

- **Proposition d'affectation du résultat**

Intervention de M. ROGOSINSKI

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Subvention exceptionnelle aux AAPPMA (En poissons)
- Abondement du fond de soutien (Voir charte ci-après)
- Prime sur le résultat aux salariés qui ont contribué aux bénéfices.

Les propositions d'affectation sont adoptées à l'unanimité.

CHARTE FOND DE SOUTIEN

Règles générales

Un fond de soutien est créé pour soutenir et encourager les actions entreprises par les AAPPMA de Côte d'Or afin de développer, protéger, améliorer et promouvoir le loisir pêche de notre Département.

Le but de ce fond est d'accompagner, d'aider et de soutenir les AAPPMA sur des actions pas ou peu subventionnées par nos Financeurs tout en restant en conformité aux orientations départementales (article 32 des statuts de la Fédération Départementale).

Dans le cadre d'actions foncières, en cas de revente ou de retrait d'adhésion de l'AAPPMA à la Fédération Départementale, le montant perçu de l'aide devra être reversé intégralement à la Fédération Départementale, dans les 6 mois de la signature de l'acte.

Répartition des fonds

La participation financière de la Fédération de Pêche de Côte d'Or s'applique sur le reste à charge, après déduction de toutes les aides octroyées par des financeurs, collectivités ou tout autre partenaire (don...).

Le soutien apporté actuellement par la Fédération de Côte d'Or aux AAPPMA reste prioritaire à savoir :

AAPPMA réciprocitaires : 1/3 FD – 1/3 Fond réciprocitaires – 1/3 AAPPMA

AAPPMA non réciprocitaires : 1/2 FD – 1/2 AAPPMA

L'abondement de ce fond de soutien est obtenu par le prélèvement sur les excédents du résultat comptable de la Fédération de Côte d'Or, de chaque année ou à défaut sur les fonds propres.

Le plafond est fixé à 150 000 € (cent cinquante mille Euros).

Liste des actions éligibles (non exhaustive et révisable en tant que de besoin)

Aménagements Etang, Pollutions, Bucheronnage, Achat de matériel, Participation locations baux domaine privé, Travaux sur lots gérés, Acquisition foncière (rives ou plans d'eau <3 hectares)

Et toute opération n'ayant pas un caractère de fonctionnement courant.

Le montant des aides

Les aides se feront entre 50 et 70% du reste à charge de l'AAPPMA, plafonné à 5 000€00.

Les aides concernant les opérations foncières seront aidées à hauteur de 50% plafonnées à 15 000€.

Si l'opération bénéficie d'une aide supplémentaire (collectivité, agences de l'eau...), l'aide sera portée à 60% du reste à charge et plafonnée à 15 000€.

NOTA : les AAPPMA non réciprocaires seront aidées à hauteur de 50% du niveau d'une AAPPMA réciprocaire

Conditions d'éligibilité

Il devra être constitué un dossier présenté à la Fédération comprenant :

- Copie de promesse de vente,
- Devis descriptif,
- Plan de situation,
- Note du Président de l'AAPPMA présentant les objectifs du projet,
- Plan de Financement
- Engagement de réciprocité

Le dossier sera adressé à la commission du Fond de soutien, dans un délai suffisant, avant signature de devis et/ou commencement des travaux.

Validation des actions

La Commission statuera sur les actions proposées, après avis des Techniciens et, fixera le montant de la subvention.

Budget prévisionnel 2023

DEPENSES	PREVISIONNEL 2023	RECETTES	PREVISIONNEL 2023
Approvisionnements	169 367	Ventes de poissons	252 930
Services extérieurs	424 207	Subventions	510 241
Autres <u>serv.extérieurs</u>	89 361	Autres produits	719 477
Impôts et taxes	21 113	Produits financiers	11 000
Charges de personnel	386 238	<u>Pduits</u> exceptionnels	26 871
Autres charges	336 012	Reprise Provisions	200
Charges financières	0 €		
<u>Ch.exceptionnelles</u>	0		
Amortissements	94 421		
<u>TOTAL DEPENSES</u>	<u>1 520 719 €</u>	<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>1 520 719 €</u>

Désignation des vérificateurs aux comptes

Volontaires :

M. VANCHON

M. POIRIER

M. MARIN

M. GONZALEZ

Conférence de l'Association Synusie'eau

Le bilan des actions ayant été abordé durant les réunions de secteur, l'Association Synusie'eau a été conviée pour présenter à l'assemblée.

Bilan simplifié des réalisations 2022 – Pôle Technique

Intervention de M. COUASNE et M. TRIPONNEZ

Réunion de Secteur - Dijon

- **Projets réalisés ou en cours**

- 2 panneaux d'affichage sur la Vingeanne à Courchamps et Renève/ AAPPMA Haute et Moyenne Vingeanne
- Entretien parcours de pêche sur la Vingeanne/ AAPPMA Haute et Moyenne Vingeanne
- Plantations en marge de la frayère de Saint Seine sur Vingeanne / AAPPMA Haute et Moyenne Vingeanne
- Entretien annuel des sablières du Dijonnais / FD
- Commande d'échaliers 20 unités / FD => Salmo Club (20) et ?
- Fourniture et pose de 4 panneaux d'information à Marey et Til-Châtel / AAPPMA La Fario Marey & Til-Châtel
- Restauration continuité Ignon-Tille (rivière de contournement ouvrage Til-Châtel) / AAPPMA La Fario Marey & Til-Châtel

- **Projets futurs**

- MO FDPPMA21 ou AAPPMA:
 - Recharge sédimentaire (frayères à truites) sur la Bèze en aval de Noiron sur Bèze / AAPPMA Truite Bourguignonne
 - Diversification et habitats sur la Tille à Pluvet / AAPPMA Truite Bourguignonne
 - Frayère de Percey le Grand / AAPPMA Fontaine Française
 - Fausse Rivière à Is sur Tille / AAPPMA La Saumonée d'Is sur Tille
- Autres MO :
 - Autres MO / SBO : Diversification morphologique sur l'Ouche à Neuilly-Crimolois
 - Autres MO / SBO : Restauration de la continuité piscicole à la confluence Ruisseau de la Chartreuse / Ouche
 - Autres MO / Commune : Restauration morphologique sur le Ruisseau de la Fontaine aux Lions à Clénay

- **Frayère de Percey le Grand**

- Travaux de restauration de la frayère de Percey-le-Grand :

L'AAPPMA locale a fait l'acquisition d'une parcelle d'environ 1,5 ha sur laquelle se situe une zone de sources avec une mare connectée à une zone humide. Aujourd'hui, cette mare est déconnectée du ruisseau adjacent du fait de la présence d'un remblai.

Ce projet aurait pour objectif de reconnecter la mare au ruisseau, de créer une baissière, et de terrasser la berge en rive gauche de la Vingeanne afin de reconnecter le cours d'eau avec sa prairie alluviale. Ces travaux permettront de restaurer ce site de frayère aujourd'hui pas, ou peu, fonctionnel.

Concernant les financements, l'Agence de l'eau pourrait financer cette action à hauteur de 50 % avec une bonification de taux de 20 %.

Tableau 6 : Plan de financement prévisionnel du projet de restauration de la frayère de Percey-le-Grand

	Montant de l'opération	Aide AERMC	Autre aide	Reste à charge
Travaux	73 000 € HT	50% + 20%	-	21 900 € HT

- Travaux de recharge granulométrique sur la Bèze à Noiron-sur-Bèze :

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la FDPMA 21, vise à diversifier les écoulements et restaurer des zones favorables à la fraie de la truite fario sur 1 500 ml de cours d'eau par le biais d'une recharge granulométrique.

Au sein de ce tronçon, situé en aval de Noiron-sur-Bèze, une recharge granulométrique sur plusieurs patches sera effectuée sur un linéaire cumulé de l'ordre de 360 ml et pour un volume total de près de 1 620 m³ de matériaux. Cette recharge permettra de recréer des radiers favorables à la reproduction de la truite fario.

Le Conseil départemental de Côte-d'Or (CD 21) serait susceptible de participer au financement de cette action à hauteur de 10 %. L'Agence de l'eau, quant à elle, pourrait financer ce projet à hauteur de 50 % avec une bonification de taux de 20 %.

Tableau 5 : Plan de financement prévisionnel du projet de recharge granulométrique sur la Bèze à Noiron-sur-Bèze

	Montant de l'opération	Aide AERMC	Autre aide	Reste à charge
Travaux	69 300 € HT	50% + 20%	10% CD 21	13 860 € HT

- **Recharge granulométrique Noiron sur Bèze**

Le projet concerne des aménagements de diversification des habitats de la Tille sur un linéaire de l'ordre de 500 mètres en amont du pont sur la RD110. La diversification habitatonnelle est basée sur la mise en place de blocs calcaires moyens à gros et d'épis latéraux disposés dans le lit mineur de sorte à diversifier les habitats piscicoles et les écoulements.

- **ENS Frayère de Mirebeau**

En coopération avec le département de la Côte-d'Or, l'ENS Côte-d'Or et le CENB

Suivi des géniteurs en montaison :

Le suivi des géniteurs a été mené pendant une durée de 26 jours en continu.

4 relèves ont été réalisées : 2 bredouilles et 2 relèves avec poissons

Résultats :

2 espèces de poissons ont été capturées : Vairon et Rotengle

Aucun brochet n'a pu être capturé.

Ces espèces se développent dans la Bèze et utilisent le site à des fins de refuge ou d'alimentation en vertu de sa connectivité permanente avec la Bèze.

Suivi des alevins in situ :

Pêche électrique le 01/06/2022

Résultats

Deux espèces ont été capturées lors de l'inventaire par pêche électrique : le Vairon et l'Épinoche.

Les densités numériques sont de 1600 individus / 10 ares pour le Vairon et 100 individus / 10 ares pour l'Épinoche au sein de la frayère.

Les densités pour ces mêmes espèces dans le lit mineur de la Bèze à Mirebeau sont de 778 individus / 10 ares pour le Vairon et 46 individus / 10 ares pour l'Épinoche.

Les densités élevées des espèces piscicoles obtenues dans la frayère confirment l'intérêt piscicole de l'ENS Frayère de Mirebeau en tant que milieu annexe de la Bèze.

Aucune preuve de reproduction n'est apportée concernant le Brochet.

• Sauvetages piscicoles

10 opérations sur le secteur

30 espèces piscicoles et astacicoles

350 kg de poissons

<u>OpeDate</u>	<u>OpeDemandeur</u>	<u>StationCoursEau</u>	<u>StationLocalisation</u>	<u>StationCommune</u>
25-nov-22	Un Enfant Peut Sauver Un Arbre	tille, la (rivière)	Mare écologique de Couternon	COUTERNON
21-nov-22	Voies Navigables de France	bourgogne, de (canal)	Ecluse 405	FLEUREY-SUR-OUCHE
03-oct-22	Syndicat du Bassin de l'Ouche	chamban, le (ruisseau)	Chamban au droit du camping	BLIGNY-SUR-OUCHE
17-sept-22	Syndicat Vingeanne Bèze Albane	vingeanne, la (rivière)	Ancien bras court-circuité	TALMAY
12-sept-22	Conseil Départemental de Côte d'Or	bèze, la (rivière)	Bras rive droite <u>centre ville</u> (aval pont D959)	MIREBEAU
05-sept-22	Syndicat du Bassin de la Vouge	centfonds, la (ruisseau)	Depuis le rejet de l'étang de l'ancienne pisciculture jusqu'à la passe à poisson du moulin Brunet	FENAY
01-sept-22	Voies Navigables de France	ouche, l'(rivière)	Prise d'eau de Larrey	DIJON
31-août-22	Syndicat Vingeanne Bèze Albane	vingeanne, la (rivière)	Difffluence Vingeanne/Vingeannot (emplacement de la rampe)	CHEUGE
27-janv-22	Voies Navigables de France	bourgogne, de (canal)	Ecluse 485	PLOMBIERES-LES-DIJON
05-janv-22	Voies Navigables de France	bourgogne, de (canal)	Ecluse 405	FLEUREY-SUR-OUCHE

Réunion de Secteur - Laigne

• Projets futurs

MO FDPPMA21 ou AAPMA:

Diversification des écoulements sur la Seine à Vix Pothières

Canal de Sainte Colombe sur Seine

Mise en défens sur la Digue

- **Diversification des habitats sur la Seine à Vix et Pothières**

Qualité habitationnelle du cours d'eau altérée (>50% du potentiel IAM)

Dans le contexte de la Seine côte d'orientale aval, cette action de restauration est justifiée sur le plan piscicole et sera favorable à l'ensemble des espèces piscicoles inféodées aux eaux vives

PDPG21 : Des actions de « Diversification des habitats piscicoles sur la Seine et ses affluents (mise en place de blocs ou d'arbres et/ou souches, recharge granulométrique) » ont été proposées de façon prioritaire sur la Seine et ses affluents dans le but d'accroître les potentialités du milieu en termes de capacités d'accueil et de recrutement

- **Diversification des habitats sur le Canal de Sainte Colombe sur Seine**

Sur le tronçon d'intérêt, le Plan de gestion départemental a permis d'identifier un enjeu de restauration hydromorphologique applicable à l'ensemble du contexte de la Seine aval

A titre d'exemple en raison de travaux hydrauliques anciens, plus de 80% des affluents de la Seine présentent une mauvaise qualité physique

Parmi les actions préconisées par le PDPG, la restauration morphologique de la Seine et ses affluents apparaît logiquement comme étant prioritaire. Des actions de « Diversification des habitats piscicoles sur la Seine et ses affluents (mise en place de blocs ou d'arbres et/ou souches, recharge granulométrique) » ont été proposées de façon prioritaire sur la Seine et ses affluents dans le but d'accroître les potentialités du milieu en termes de capacités d'accueil et de recrutement

Réunion de Secteur – Pouilly en Auxois

- **Projets réalisés ou en cours**

Restauration de la continuité piscicole sur le ruisseau de Villiers en Morvan
Récifs piscicoles sur le barrage-réservoir de Grosbois G1
Plâtis sur le canal de Bourgogne (Gissey et Beurizot)
PMR de Beurizot

- **Restauration de la continuité piscicole sur le Ruisseau de Villiers**

Le potentiel de frayères sur le ruisseau de Villiers peut-être amélioré par un aménagement du seuil infranchissable en amont de la station

Montant de travaux : 6780 euros TTC

Début août 2022, mise en place d'une rampe à rugosité en blocs liés entre eux, confortement du radier de pont (affouillement important)

- **Récifs piscicoles profonds sur le barrage-réservoir de Grosbois G1**

Semaine du 10 octobre 2022 (cote barrage 11,12 mètres)

Prolongement des aménagements existants, entre les cotes 11 et 14 mètres

Cette action est financée par VNF dans le cadre de notre convention de partenariat et concerne la mise en place de 60 m3 de gros blocs pour un peu plus de 7000 euros.

- **Aménagements de plâtis sur le canal de Bourgogne versant Yonne**

Création de zones de faible profondeur propices au développement de la végétation aquatique et protégées du chenal de navigation par un merlon en enrochement constituant un habitat de reproduction et de croissance pour les percidés

- **Suivi Platis Beurizot 2022**

5 espèces de poissons supplémentaires et écrevisse américaine
Augmentation des abondances totales :
X 29 pour les densités numériques
X 7,75 pour les biomasses

- **Suivi Platis Gissey 2022**

5 espèces de poissons supplémentaires et écrevisse américaine
Augmentation des abondances totales :
X 85 pour les densités numériques
X 39 pour les biomasses

- **Suivi partenariat VNF/FDAAPPMA21**

Stabilisation des dessertes de la zone d'amarrage pour barques G1 : 3000 €
Platis Beurizot : 39 630.80 €
Platis Gissey : 66 385.28 €
Ponton Beurizot : 23 400 €
Récifs Grosbois : 6540 €

Total 138 956,08 euros / 150 000 euros

- **Partenariat SNCF/CA21/FDAAPPMA21**

Réalisation et distribution de flyers préventifs et financement de 35 échaliers sur l'Oze.
Grésigny Sainte Reine et Bussy le Grand
Gissey sous Flavigny
Boux sous Salmaise
Blaisy-Bas et Trouhaut
Verrey sous Salmaise

2 AAPPMA : Venarey les Laumes et Verrey sous Salmaise

35 échaliers au prix de 7329,84 €TTC pris en charge par SNCF

- **Sécurisation de la rampe de mise à l'eau au droit de la plage sur le Lac de Pont**

Maîtrise d'ouvrage : VNF
Coût estimatif : env. 50 000 euros TTC
Projet à affiner en fonction des préconisations de la Com Com
Topographie : FDAAPPMA21 + VNF le 09/11/222
Projet en cours de développement chez VNF
Modalités de sécurisation à définir (gabions, enrochement)
Revêtement à définir

- **Pollution de l'Armançon et son affluent**

La pollution de la rivière l'Armançon, de ses affluents et sous-affluents les ruisseaux des Troillerons et de Gêne a été constatée le 29 juin 2022

La pollution a été occasionnée par le déversement d'engrais liquide utilisé en agriculture (sulfate d'ammonium) suite à une avarie au niveau d'une cuve de stockage appartenant à une exploitation agricole située sur la commune de Marigny-le-Cahouët

Ce rejet, de par ses caractéristiques physicochimiques et son importance quantitative, de par le fait qu'il est intervenu en période d'étiage estival (faible débit et températures de

l'air élevées) est à l'origine d'une importante mortalité piscicole

Le linéaire concerné par les mortalités piscicoles est estimé à 20.6 kilomètres dont 7 kilomètres sur les ruisseaux de Gène et des Troillerons et 13.6 kilomètres sur l'Armançon

Dépôt de plainte le 17/10/2022 auprès de l'OFB

- **Sauvetages piscicoles**

8 opérations sur le secteur

21 espèces piscicoles et astacicoles

754 kg de poissons

<u>OpeDate</u>	<u>OpeDemandeur</u>	<u>StationCoursEau</u>	<u>StationLocalisation</u>	<u>StationCommune</u>
16-nov-22	Voies Navigables de France	bourgogne, de (canal)	Ecluse 63Y	NOGENT-LES-MONTBARD
14-nov-22	Voies Navigables de France	panthier (barrage-réservoir)	Pêcherie	VANDENESSE-EN-AUXOIS
14-nov-22	Voies Navigables de France	tillot (barrage-réservoir)	Pêcherie	CHAZILLY
09-nov-22	Syndicat Mixte Bassin Versant Armançon	oze, l'(rivière)	Ancien méandre à l'aval de Gissey sous Flavigny	GISSEY-SOUS-FLAVIGNY
07-nov-22	Voies Navigables de France	cercey (barrage-réservoir)	Pied petite digue	THOISY-LE-DESERT
26-oct-22	Voies Navigables de France	panthier (barrage-réservoir)	Vannes de prise d'eau	VANDENESSE-EN-AUXOIS
17-janv-22	Voies Navigables de France	bourgogne, de (canal)	Ecluse 61Y	COURCELLES-LES-MONTBARD
11-janv-22	Voies Navigables de France	bourgogne, de (canal)	Ecluse 60Y	COURCELLES-LES-MONTBARD

Réunion de Secteur – Ruffey les Beunes

- **Projets futurs**

MO FDPPMA21 ou AAPPMA:

Travaux de diversification de la Lauve à l'aval de Ladoix-Serrigny / AAPPMA la GLS

- **Travaux de diversification de la Lauve à l'aval de Ladoix-Serrigny**

Plus de 55% du cours de la Lauve présente une mauvaise qualité physique suite à des opérations importantes de recalibrage et de redressement du lit

PDPG21 : Des actions de « Diversification des habitats aquatiques dans le lit mineur de la Bouzaise et de la Lauve (mise en place de blocs ou d'arbres et/ou souches, recharge granulométrique) » ont été proposées de façon prioritaire sur la Bouzaise et la Lauve dans le but d'accroître les potentialités du milieu en termes de capacités d'accueil et de recrutement

La Lauve, de sa source à la confluence avec la Bouzaise, est classée au titre d'arrêté N°492 du 21 novembre 2012 portant sur l'inventaire des frayères des zones de croissance et d'alimentation pour la faune piscicole

Sur le tronçon considéré, la Lauve est un cours d'eau potentiellement peuplé par la truite et ses espèces d'accompagnement. Les déficits d'abondance de l'ensemble des espèces mettent en évidence des altérations de la fonctionnalité du milieu aquatique

Le projet concerne :

- la diversification des habitats piscicoles dans le lit mineur de la Lauve sur un linéaire de l'ordre de 500 mètres situé amont de la station d'épuration de Ladoix-Serrigny
- la mise en place de 35 m³ de blocs calcaires moyens
- la diversification des habitats piscicoles dans le lit mineur de la Lauve sur un linéaire de l'ordre de 500 mètres situé amont de la station d'épuration de Ladoix-Serrigny

- **Etangs d'Or – Suivi piscicole et plan de gestion**

Un suivi piscicole reproductible a été proposé sur 11 plans d'eau de 2021 à 2024, avec une double campagne pour chaque site à intervalle de 2 ans

En 2022, les plans d'eau G8 et G15 n'ont pas été suivis en raison de leur remise en eau récente et leur mise en charge piscicole intervenant à l'hiver 2023/2024.

Au total 17 espèces ont été recensées, comprenant 15 espèces de poissons et 2 espèces d'écrevisses

Deux nouvelles espèces sont notées sur le complexe des Etangs d'Or avec l'apparition de l'Ecrevisse de Louisiane sur les plans d'eau G3, G4 et G16 et la Brème bordelière sur G1

Trois espèces (Able de Heckel, Ablette et Pseudorasbora) n'ont pas été retrouvées au cours des campagnes 2021 et 2022

L'année 2022 a été consacrée à la mise à jour du plan de gestion sur le site des Etangs d'Or. La Fédération a rédigé une partie portant sur la faune piscicole et sur le fonctionnement hydrologique des gravières.

- **Sauvetages piscicoles**

2 opérations sur le secteur

15 espèces piscicoles et astacicoles

13 kg de poissons

<u>OpeDate</u>	<u>OpeDemandeur</u>	<u>StationCoursEau</u>	<u>StationLocalisation</u>	<u>StationCommune</u>
05-sept-22	Syndicat du Bassin de la Vouge	Cent fonts, la (ruisseau)	Depuis le rejet de l'étang de l'ancienne pisciculture jusqu'à la passe à poisson du moulin Brunet	FENAY
05-juil-22	APRR Besançon	bèze, la (ruisseau)	buse sur A36 PR 209	ARGILLY

Réunion de Secteur – Saint Jean de Losne

- **Projets réalisés ou en cours**

Réalisations :

Bernassaire et Les Maillys CD21

Mise à l'eau naturelle sur la sablière GSM

Entretien des abords de la Saône sur les parcours de Lamarche et UDFP (secteur Lamarche & Poncey les Athée)

Projets :

Plâtis sur la Saône à Labergement les Seurre

Frayère de l'Ecluse d'Auxonne

Frayère Les Essarts à Labergement les Auxonne

Création d'une rampe de mise à l'eau sur la Saône à Chaugey (21)
Création d'une rampe de mise à l'eau sur la Saône à Les Maillys (21)
Etude reconnexion ancien canal de Trugny

- **Amélioration de la fonctionnalité de la frayère des Maillys**

Sur les parcelles du Département de la Côte d'Or au lieu-dit les Grands Nissards sur la Saône

8 ouvrages détruits

5 ouvrages remplacés (buse PEHD 800 mm)

1 méga-drain comblé

- **Campagne de prélèvement INOVYN**

Filets en maille de 50/60/70 mm

Station	Date	Poids total hors poissons conditionnés	Poids poissons conditionnés	Poids total	Nb filets	KG / 1000 m2
A	27/09/2022	132100	45788	177888	18	176
B	28/09/2022	148733	66517	215250	18	214
C	29/09/2022	103800	27650	131450	17	138
C	30/09/2022	62500	36750	99250	17	104

Cas de Saprolegniose 2022

En date du 10/05/2022, 9 cas ont été rapportés sur l'ensemble de la Côte d'Or.

Les cas recensés dans l'Ignon et la Tille concernent vraisemblablement des poissons sauvages. A ce jour, l'Ignon paraît plus particulièrement impacté et l'observation de Til-Chatel sur la Tille a été réalisée à l'aval de la confluence Tille-Ignon. Pour le moment aucun cas n'a été rapporté sur l'axe Tille en amont de la confluence Tille-Ignon.

Le cas récent sur l'Ouche pourrait concerner un poisson de pisciculture (déversement) aux dires de l'observateur (selon la robe et la morphologie du sujet).

Sur l'Axe Ignon (observation de Til-Châtel comprise) les 8 observations sont situées sur un tronçon de l'ordre de 20 kilomètres.

Les observations concernent 16 poissons dont 14 truites farios et 2 ombres communs. Parmi ces poissons 6 spécimens étaient morts et les 10 autres étaient vivants au moment de l'observation.

Les observations sont relativement dispersées en dehors du cas N°2 situé à Villecomte où pas moins de 7 poissons avaient été recensés sur quelques centaines de mètres le 30 janvier 2022.

Les secteurs de la Prée et du moulin de M.Lecuyer situé à l'aval de la Prée semblent également concentrer les cas avec 4 cas pour 5 poissons recensés entre le 15/03 et le 29/04/2022. Selon le LD39 => présence de lésions provoquées par Saprolegnia sp.

Réaliser des analyses pour obtenir un bilan « autopsie, parasitologie, bactériologie et mycologie »

même s'il est très probable que la cause soit systémique (phénomène post-reproduction et conséquence d'un cumul de pressions environnementales)

Les analyses sont à réaliser sur des poissons fraîchement morts ou mieux, mourants, mis en sacs plastique, dans un emballage isotherme sous couvert du froid en transport express. Il faut prévoir 1 à 5 sujets pour un lot. Selon le LD39 => présence de lésions provoquées par *Saprolegnia* sp.

Réaliser des analyses pour obtenir un bilan « autopsie, parasitologie, bactériologie et mycologie » même s'il est très probable que la cause soit systémique (phénomène post-reproduction et conséquence d'un cumul de pressions environnementales)

Les analyses sont à réaliser sur des poissons fraîchement morts ou mieux, mourants, mis en sacs plastique, dans un emballage isotherme sous couvert du froid en transport express. Il faut prévoir 1 à 5 sujets pour un lot.



2 30/01/2022 Truite fario 7 5 morts
2 vivants Ignon VILLECOMTE



2 30/01/2022 Truite fario 7 5 morts
2 vivants Ignon VILLECOMTE



4 20/03/2022 Truite fario 1 vivant
Tille TIL CHÂTEL



6 05/04/2022 Ombre commun 1
vivant Ignon MARCILLY SUR TILLE



8 27/04/2022 Truite fario 1 vivant
Ouche VELARS SUR OUCHE



9 29/04/2022 Truite fario 1 vivant
Ignon MARCILLY SUR TILLE



7 16/04/2022 Truite fario 1 vivant
Ignon IS SUR TILLE



7 16/04/2022 Truite fario 1 vivant
Ignon IS SUR TILLE

Remise des médailles

« Cela fait 15 ans qu'il a rejoint notre association, et on notera, entre autres, sa tenue des comptes aussi précise qu'irréprochable, son esprit d'équipe et d'organisation ainsi que son investissement quasi quotidien pour notre AAPPMA. Nous remercions Monsieur **Bernard PRIERE**. »

« Fidèle pilier de l'AAPPMA l'amicale des pêcheurs à la ligne de Venarey depuis de longues années et assermenté depuis novembre 1998, il vient de faire valoir son droit à la retraite après 25 années de bons et loyaux services en tant que garde particulier.

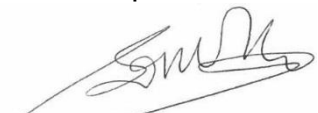
Bernard FAIVRET réintégrera le Conseil d'administration de notre AAPPMA afin de poursuivre son investissement sous d'autres formes. Nous souhaitons le remercier pour son investissement. »

« Trésorier de notre AAPPMA de 2008 à 2021, il s'est investi dans notre AAPPMA durant 13 longues années. Alors que nous nous retrouvions sans dépositaire, c'est lui qui nous a incité à passer le cap de la vente des cartes par internet, ce qui nous a beaucoup aidé. Merci à Monsieur **Bernard JACQUIER**. »

« Vice-président de notre AAPPMA depuis 1979, (ce qui n'est pas rien, il faut le dire !) nous souhaitons honorer Monsieur **Hervé GAILLARD** pour son investissement dans le monde de la pêche tout au long de ces années. Un grand merci à lui pour son dévouement. »

« Membre de notre AAPPMA depuis près de 30 ans, il en est le président depuis 2007. Alors qu'elle était en péril face au manque de volontaires, c'est sa détermination et ses convictions qui ont permis de la sauver. Disponible et dynamique, souvent sur le terrain et impliqué dans l'initiation des jeunes au respect de la nature, il nous semble évident qu'il mérite toute notre gratitude. Nous remercions Monsieur **Gérard CASTEL**. »

Le président



Jean-Pierre SONVICO

Le secrétaire



Jean-philippe MAITRE